

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 10/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 septembre 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, Mme QUILLAUD Elodie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. STRAUS Christophe, M. ROMERO Patrick, M. PARTINICO Jérémy, M. DAROLLES Cédric, Mme MESPLES Magali, Mme FLOURY Clara, M. NAYRAC Philippe, M. DEMESSANCE Christophe, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme SAJDAK Sophie.

Secrétaire : Monsieur DA SILVA CORREIA Manuel

COMPTE RENDU :

1/ Délibération 2021-41 – Résultat de la Commission d'Appel d'Offre – marché Amélioration Energétique de la Salle Polyvalente et rénovation et objectif d'autoconsommation.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le marché Amélioration Energétique du Bâtiment « Salle Polyvalente » et rénovation et objectif d'autoconsommation déposé pour publication sur le site de la dépêche a pris fin en date du 3 septembre 2021 à 12h.

Sur 18 retraits d'entreprise, 2 visites sur site, seules deux entreprises ont répondu. Il s'agit de l'entreprise EURL MABILAT et l'entreprise EEGI BRUNET.

Tous les lots ont été pourvus.

L'entreprise EURL MABILAT a répondu pour les LOTS 1 et 3 :

- LOT 1 – Génie Climatique – VMC pour un montant de 22 877.00 € avec une option chauffe-eau pour un montant de 489.00 € et une option destratificateur pour un montant de 2 125.00 €
- LOT 3 – Fournitures équipement éclairage pour un montant de 2 618.28 €.

L'entreprise EEGI BRUNET a répondu aux 3 lots :

- LOT 1 – Génie Climatique – VMC pour un montant de 32 167.00 € sans options
- LOT 2 – Equipement Photovoltaïque pour un montant de 42 319.00 € avec une option coffret de pilotage pour un montant de 2 577.30 €.
- LOT 3 – Fournitures d'équipement éclairage pour un montant de 8 897.40 €

Suite à l'ouverture des plis faite par la Commission d'Appel d'Offre en date du 10 septembre à 11h et analyse des offres, celle -ci propose de retenir :

- Pour le LOT 1 : EURL MABILAT pour un montant de 22 877.00 € avec l'option chauffe-eau pour un montant de 489.00 €
- Pour le LOT 2 : EEGI BRUNET ayant répondu seule à ce lot.
- Pour le LOT 3 : EURL MABILAT pour un montant de 2 618.28 € proposant l'offre la moins disante.

Concernant le LOT 2, une déclaration « DAT » auprès du SDIS a été faite et qu'il nous a été retourné des préconisations pour la mission de contrôle technique concernant l'impact de ces ouvrages sur le bâtiment. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que nous devons attendre le rapport d'évaluation de l'impact et incidence des équipements photovoltaïques sur la structure de la toiture de la salle polyvalente que doit fournir l'entreprise SOCOTEC qui en a reçu mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le marché Amélioration Energétique du Bâtiment « Salle Polyvalente » et rénovation et objectif d'autoconsommation, accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offre à savoir :

- *Pour le LOT 1 : EURL MABILAT pour un montant de 22 877.00 € avec l'option pour un montant de 489.00 €*
- *Pour le LOT 2 : EEGI BRUNET ayant répondu seule à ce lot sous réserve du rapport de la Société SOCOTEC préconisé par le SDIS.*
- *Pour le LOT 3 : EURL MABILAT pour un montant de 2 618.28 € proposant l'offre la moins disante.*

2/ Délibération 2021-42 – Proposition d'achat parcelle A 1189 – Route de Caujac

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-41 relative à la révision du prix de vente de la parcelle A 1189 sise Route de Caujac au prix de 50 000 €.

Il donne lecture du courrier reçu en Mairie en date du 19 juillet 2021 faisant une offre au prix de 44 000 €.

Le Conseil Municipal accepte l'offre d'acquisition du terrain – Route de Caujac au prix de 44 000 €.

3/ Délibération 2021- 43 – Transfert opération achat 1^{er} équipement depuis le syndicat des côteaux vers la Commune suite à l'ouverture d'une classe sur la Commune de Grazac.

Le syndicat des côteaux nous a communiqué pour transfert l'opération « mobilier 1^{er} équipement » qu'il a ouverte le 23 juin 2021. Monsieur le Maire rappelle l'ouverture de la classe maternelle supplémentaire à la rentrée 2021-2022 prononcée par l'académie de Toulouse en date du 28 juin 2021 et donc nécessite d'engager immédiatement des achats d'équipements pour pouvoir accueillir l'effectif tant en mobilier de classe que de restauration.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'enregistrement de cette opération afin d'honorer les factures fournisseurs et de demander au Conseil Départemental de transférer les subventions à la Commune de Grazac.

Le Conseil Municipal accepte d'enregistrer l'intégralité de l'opération dans le budget au chapitre investissement et de demander au Conseil Départemental le transfert des subventions à la Commune.

4/ Délibération 2021- 44 – Remboursement facture Sarl DARDARD « destruction de nid de frelons » à Monsieur JEAN.

Monsieur le Maire présente la facture de la société DARDARD pour un montant de 90.00 € TTC, société qui est intervenue pour détruire un nid de frelon chez un administré, monsieur JEAN. Il rappelle la délibération du 29/11/2013 mentionnant que la Commune participe à hauteur de 80 % du coût avec un plafond de 100 € par intervention.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture à Monsieur JEAN à hauteur de 80 % soit 72 €.

5/ Délibération 2021-45 – Proposition acquisition parcelles de la SCI DE MONTPEZAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020-46 du 25 septembre 2020 concernant la proposition d'acquisition de parcelles relative au projet du centre intergénérationnel de la SCI DE MONTPEZAT.

Les parcelles étaient représentées sur le plan sous forme de lot, le bornage étant effectué, afin de signer l'acte de vente, il y a lieu de citer toutes les parcelles concernées.

Partie A composée de parcelles B 891 – B 895 et B 898 pour une superficie totale de 1069 m², **Partie B** composée de parcelles B 876 – B 879 – B 902 – B 883 – B 887 et B 893 pour superficie totale de 1447 m², **Partie C** composée de parcelles B 881 – B 904 – B 885 – B 889 et B 892 pour une superficie totale de 1920 m² et la **partie lisière** composée de parcelles B 900 – B 906 et B 909 pour une superficie totale de 258 m².

Le Conseil Municipal accepte la cession de toutes les parcelles citées ci-dessus qui sont issues d'un emménagement d'ensemble de la zone 1AUF pour une superficie totale de 4694 m² au prix de 1 377.00 €

6/ Délibération 2021-46 – Achat 1^{er} équipement pour ouverture poste secrétariat.

Suite à la création d'un nouveau poste de secrétariat et afin d'accueillir dans les meilleures conditions la secrétaire, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter des premiers équipements à savoir chaises, bureau, ordinateur...

Il présente les devis de l'entreprise :

MAXI BURO pour un montant de 411.20 € HT et EMP pour un montant de 647.25 € HT.

Le Conseil Municipal accepte l'achat des équipements, les devis cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

7/ Délibération 2021-47 – Remboursement facture BRICOMARCHE à Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats (étagère), la Collectivité n'ayant pas de compte auprès de ce fournisseur. Il présente la facture de l'entreprise BRICO MARCHE pour un montant de 174.50 €.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à Monsieur ZDAN pour un montant de 174.50 €

8/ Délibération 2021-48 – Remboursement factures GIFI à Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats (rideaux), la Collectivité n'ayant pas de compte auprès de ce fournisseur. Il présente deux factures de l'entreprise GIFI pour un montant de 134.47 €.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à Monsieur ZDAN pour un montant de 134.47 €

9/ Délibération 2021-49 – Remboursement facture CASTORAMA à Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats (panneau Led), la Collectivité n'ayant pas de compte auprès de ce fournisseur. Il présente la facture de l'entreprise CASTORAMA pour un montant de 20.00 €.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à Monsieur ZDAN pour un montant de 20.00 €

10/ Délibération 2021-50 – Remboursement facture ECLAIRAGE DESIGN à Monsieur LORRAIN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que monsieur LORRAIN a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats (ampoules), la Collectivité n'ayant pas de compte auprès de ce fournisseur. Il présente la facture de l'entreprise ECLAIRAGE DESIGN pour un montant de 134.45 €.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement à Monsieur LORRAIN pour un montant de 134.45 €

10/ Informations et Questions diverses

Association PROMOUV : demande subvention exceptionnelle.

Devis VIGOUROUX : Présentation du devis de l'entreprise VIGOUROUX pour un montant de 5 180.00 € HT pour installation d'une climatisation réversible au préfabriqué de l'école : *Refusé*

SIASC : demande permanence à Grazac

La séance est levée à 22H30

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	M. ROMERO Patrick